



Communiqué de presse Hervé SAULIGNAC

Le 09 novembre 2022

CHAUFFAGE AU BOIS : ADOPTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 230 MILLIONS D'EUROS

Selon l'ADEME, 3,4 millions de français se chauffent au bois, que ce soit par le biais d'inserts, de poêles et de chaudières à bûches ou, de façon croissante, de chaudières à granulés.

Mais le prix des granulés bois a connu une envolée, passant de 300€ à 600€ la tonne en moyenne en moins d'un an, ce qui représente un surcoût considérable pour les ménages dont la consommation moyenne se situe à 2 tonnes par an.

C'est la raison pour laquelle j'avais interpellé le Gouvernement à ce sujet par une question écrite publiée le 27 septembre dernier. Dans sa réponse, le Ministre de la Transition écologique m'avait alors indiqué que les débats budgétaires seraient l'occasion d'y apporter des réponses.

Avec le groupe Socialistes et Apparentés, j'ai donc présenté un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2022 afin que soit mise en œuvre une aide exceptionnelle de 230 millions d'euros de l'Etat à destination des ménages qui se chauffent au bois, sur le même modèle que le chèque énergie fioul adopté à l'été 2022.

Cet amendement a été adopté hier soir (8 novembre 2022) à l'Assemblée nationale. Les contours de ce dispositif seront précisés par un décret qui devrait intervenir dans les prochaines semaines. Concrètement, il devrait permettre d'apporter un soutien financier aux ménages les plus modestes, sur le modèle du chèque exceptionnel fioul mis en œuvre à la rentrée dernière : un chèque de 200 euros pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est inférieur à 10.800€ et de 100€ pour ceux dont le revenu fiscal de référence est compris entre 10.800€ et 20.000€.

Je suis satisfait que le Gouvernement ait rejoint notre position, l'adoption de cet amendement vient finalement corriger une injustice : rien ne justifiait que l'Etat intervienne différemment en fonction du mode de chauffage retenu par les ménages. Dans un contexte où l'Etat encourage le remplacement des chaudières à fioul par des poêles à bois, cette aide apporte enfin une réponse pertinente aux quelques 200.000 foyers ayant fait le choix de la conversion en 2022.